

# Les jeunes quittent plus souvent les communes rurales

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 130 • Mai 2023

Les habitants des communes rurales d'Auvergne Rhône-Alpes déménagent principalement pour poursuivre leurs études ou occuper un premier emploi. La majorité reste dans la région, voire dans le même département, et rejoint les pôles urbains. Les autres s'installent souvent dans une région ou un département limitrophe. Ces partants sont plutôt jeunes, vivent plus souvent seuls et sont plus diplômés. Les personnes qui se réinstallent dans une commune rurale hors Auvergne-Rhône-Alpes forment plus souvent des familles avec enfants et sont moins souvent sans activité professionnelle.

## La population augmente dans les espaces ruraux

En 2019, 2,7 millions d'habitants résident dans l'une des communes rurales d'Auvergne-Rhône-Alpes ► [source et définitions](#). Cela ne représente qu'un peu plus d'un habitant sur trois alors que, dans la région, plus de huit communes sur dix sont rurales.

Les espaces ruraux gagnent des résidents. La population croît en moyenne de +0,5 % par an entre 2013 et 2019, rythme équivalent à celui de la région (+0,6 %). Cette croissance est principalement portée par un excédent d'arrivées sur les départs (+0,4 %) et de façon beaucoup plus modérée par celui des naissances sur les décès (+0,1 %). Par ailleurs, les habitants des communes rurales déménagent, en moyenne, moins que l'ensemble de la population régionale (8,5 % par an contre 11 %). Les personnes quittant les communes rurales sont moins nombreuses que celles s'y installant. Ainsi, 93 300 personnes (3,3 % de la population rurale) ont quitté l'espace rural régional entre 2018 et 2019. En parallèle, 109 400 personnes se sont installées dans une commune rurale de la région, en provenance de l'espace urbain ou de l'extérieur de la région ; le solde s'avère donc positif.

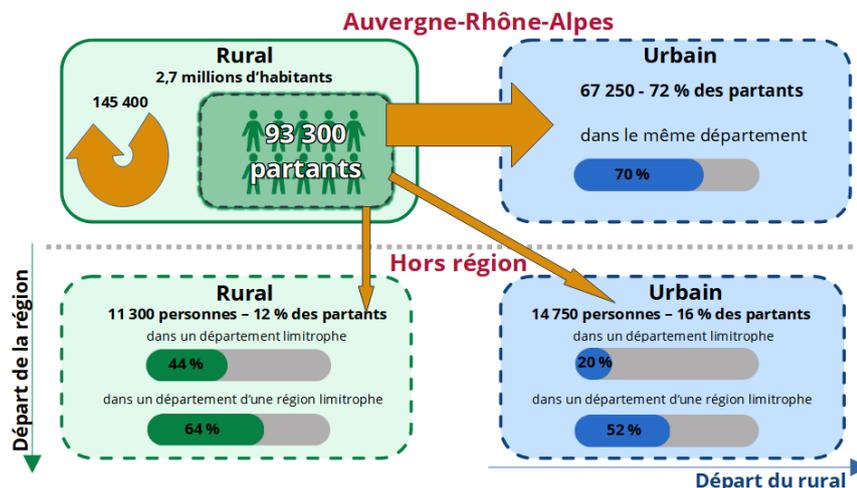
Mieux comprendre pourquoi certains habitants quittent ces communes, attractives par ailleurs, peut aider les acteurs publics dans leurs projets d'aménagement des territoires.

Neuf résidents sur dix partant d'une commune rurale d'Auvergne-Rhône-Alpes déménagent dans une commune urbaine ► [figure 1](#). Près des trois quarts restent dans la région alors que les autres la quittent. Un habitant sur dix se réinstalle dans une commune rurale hors de la région. Par ailleurs, 145 400 personnes ont déménagé pour réemménager dans une commune rurale de la région ► [encadré](#).

## Pour poursuivre ses études ou occuper un premier emploi, rejoindre les pôles urbains de la région...

En 2019, la majorité des partants d'une commune rurale reste dans la région pour rejoindre une commune urbaine, soit 67 250 personnes. Sept sur dix se réinstallent dans le même département, notamment dans le Puy-de-Dôme, la Haute-Savoie et le Rhône où respectivement 85 %, 80 % et 77 % des personnes réemménagent, en priorité dans leur préfecture. Dans les autres territoires, cette proportion, quoique moins forte, dépasse 50 %.

## ► 1. Déménagements depuis les communes rurales d'Auvergne-Rhône-Alpes entre 2018 et 2019



Source : Insee, recensement de la population 2019.

### ► Encadré : déménager pour rester dans une commune rurale de la région

Entre 2018 et 2019, 145 400 personnes ont changé de résidence dans les communes rurales de la région (soit 5,2 % de la population rurale). Un peu plus de la moitié habitait dans une commune rurale périurbaine. Près de six sur dix changent de commune et plus de trois personnes sur quatre qui habitaient dans une commune rurale périurbaine se réinstallent dans le même type de commune. Ces personnes sont plutôt jeunes : près de la moitié a moins de 29 ans. Ils sont un peu moins diplômés de l'enseignement supérieur que les habitants du rural quittant la région. Les ouvriers sont plus nombreux (18 % contre 12 % des habitants des communes rurales de la région) contrairement aux retraités (9 % contre 25 % pour l'ensemble des communes rurales régionales).

Au total, 30 % des partants du rural rejoignent les métropoles de la région. Celle de Lyon en accueille 11 %, Clermont Auvergne Métropole et Grenoble-Alpes Métropole 6 % chacune et Saint-Étienne Métropole 5 %.

Ce sont les jeunes qui quittent préférentiellement les espaces ruraux pour rejoindre des communes urbaines. Près de six partants sur dix ont moins de 29 ans alors qu'ils ne représentent qu'environ trois personnes sur dix parmi les résidents de ces territoires. Un tiers n'a pas d'activité professionnelle.

Ils sont plus diplômés que l'ensemble de la population des communes rurales. La moitié est titulaire du baccalauréat ou diplômée de l'enseignement supérieur. L'écart est le plus marqué pour le bac : 27 % des partants en sont diplômés alors qu'ils ne sont que 15 % dans l'ensemble du rural. Ces partants viennent poursuivre leurs études ou chercher un premier emploi. La région compte en effet de nombreux pôles d'enseignement supérieur dans ses métropoles et ses agglomérations de plus de 100 000 habitants, qui favorisent également le début d'une carrière professionnelle.

Trois partants sur dix sont des personnes vivant seules, soit deux fois plus que dans la population rurale. Pour un peu plus d'un partant sur dix, c'est aussi l'occasion de rejoindre un internat ou une colocation. Les femmes partent un peu plus que les hommes (53 % contre 47 %). Ceci peut en partie s'expliquer par la structure de l'emploi dans le rural, moins favorable aux femmes. De plus, ces dernières poursuivent plus souvent leurs études que les hommes (56 % ont le bac ou un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 51 % des hommes).

### ... ou les départements limitrophes et Paris

Dans la région, 16 % des partants du rural, soit 14 750 personnes, décident de quitter Auvergne-Rhône-Alpes, également pour une commune urbaine. La moitié d'entre eux s'installe dans une région limitrophe et 20 % dans un département voisin. Paris, premier pôle d'enseignement supérieur et d'emploi qualifié en France, devance néanmoins toute autre commune de destination ; 5 % des partants s'y installent. Suivent les centres des métropoles des régions limitrophes, parfois plus accessibles en transport aux habitants des franges de la région, et où les logements sont moins coûteux que dans les métropoles de la région.

Leur profil est similaire à ceux qui restent dans la région. Plus de la moitié des partants a moins de 29 ans. Les personnes âgées de 19 ans sont les plus nombreuses. Les 20 à 29 ans représentent quant à eux une personne sur trois. Ils partent le plus souvent sans charge de famille. La majorité de ces personnes vit seule (31 %), et près d'une sur dix rejoint une colocation ou un foyer.

Les personnes très qualifiées sont un peu plus représentées parmi celles qui rejoignent une commune urbaine située en dehors de la région. En particulier, 13 % ont un diplôme de niveau bac+5 alors qu'ils ne sont que 7 % parmi les partants vers l'espace urbain de la région. Les cadres sont également plus nombreux parmi ces partants. Les ouvriers le sont moins, 10 % partant vers une commune urbaine d'une autre région contre 13 % vers l'urbain régional.

### Se réinstaller dans l'espace rural d'une région voisine

Enfin, plus d'un partant du rural sur dix, soit 11 300 personnes, se réinstallent dans une commune rurale en dehors de la région, mais proche du lieu de départ : 64 % des personnes s'installent dans une région limitrophe et 44 % dans un département voisin. Au total, 13 % rejoignent la Saône-et-Loire, 4,5 % le Gard et 4 % le Vaucluse.

La majorité rejoint une commune rurale similaire à celle qu'elle quitte. Le plus souvent, les partants résidaient dans une commune rurale en dehors de l'influence urbaine (dit « rural non périurbain ») et continuent à résider dans ce type de commune. Il s'agit davantage de retraités (17 % contre 12 % des partants vers l'urbain hors Auvergne-Rhône-Alpes et 9 % vers l'urbain régional). Néanmoins, les habitants en couple, avec ou sans enfants, quittant le rural non périurbain, s'installent de préférence dans le rural périurbain, sans doute pour se rapprocher de services ou de leur emploi.

La moitié de ces partants vit dans une famille avec enfants ▶ **figure 2**. Ils ont plus souvent une activité professionnelle (72 % contre 66 % pour ceux qui partent dans l'urbain) et détiennent plus que les autres un diplôme professionnel court : 21 % sont diplômés d'un CAP-BEP ou équivalent (contre environ 15 % des partants vers l'urbain) et ils ont moins souvent le baccalauréat. Davantage d'ouvriers effectuent donc ce type de mobilité. Les cadres sont moins concernés, les emplois qu'ils peuvent occuper étant moins souvent localisés dans des espaces ruraux.●

Évelyne Cuomo, Aline Labosse (Insee)

## ► 2. Caractéristiques des habitants et des partants du rural d'Auvergne-Rhône-Alpes

en %

	Habitants des communes rurales de la région	Réemménagement dans le rural de la région	Départ vers		
			l'urbain de la région	l'urbain d'une autre région	le rural d'une autre région
Part des 15-29 ans	14	27	43	42	26
Part des diplômés de l'enseignement supérieur	21	22	26	34	24
Part des membres d'une famille avec enfants (couples ou familles monoparentales)	56	57	40	36	47

Source : Insee, recensement de la population 2019.

### ► Source et définitions

Le recensement de la population 2019 fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques socio-démographiques. Une commune est dite rurale au sens de la grille communale de densité qui permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. (<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>)

### ► Pour en savoir plus

- « La croissance démographique de la région ralentit mais reste soutenue », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 113, décembre 2022.
- « S'installer dans une commune rurale : un choix de proximité, privilégié par les jeunes actifs et les familles », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 113, février 2021.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes  
165 rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Grouthier  
Rédaction en chef :  
Thierry Geay  
Annelise Robert

Bureau de presse :  
04 78 63 26 96  
 @InseeAra  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

ISSN 2493-1462 (en ligne)  
© Insee 2023  
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

